Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron
Département du Gard
Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_053
PPG Milieux aquatiques Tarn-amont : Lancement de la 5ème tranche de gestion de la ripisylve

Le un octobre deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérome VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric SAQUET, François LEROY, Jean-Jacques ACHACHE, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Nicolas GALIERES, François ROMAZZOTTI, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Alain ROUGET
Étaient représentés :
Secrétaire de séance : Jaclyn MALAVAL
Date de convocation : 23 septembre 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 17	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. Issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu la délibération DE_2022_014 en date du 29 septembre 2022 relative à la validation du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027,

Vu la délibération DE_2022_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_053-DE
A G E D I

Le Président expose le programme de travaux liés à la gestion de la ripisylve de la 5ème tranche du PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont, dans le respect de l'estimation annuelle des 100 000 € HT/ 120 000 € TTC, comme suit :

Cours d'eau	Communautés de communes	Communes concernées	Linéaire (m)	Secteurs
Tarnon	CC GCC	Vébron	1200	Le Tarnon à Racoules
Tarn	CC GCC	Bédouès-Cocurès et Florac-Trois-Rivières	2600	Le Tarn du pont de la Baume à Bédouès-Cocurès jusqu'à la confluence du Tarnon à Florac
Tarn	CC GCC	Gorges-du-Tarn-Causses et Ispagnac	3500	Le Tarn de la confluence du Ru du Bramont de Cantonnet jusqu'à l'aval du pont de Quézac
Tarn	CC GCC	La Malène	1700	Le Tarn à la Malène
Tarn	CC ALCT	Massegros-Causses-Gorges	3300	Le Tarn au village des Vignes
Brèze	CC GCC	Meyrueis	4500	La Brèze de Campis jusqu'à Ribevenès
Tarn	CC MGC	Millau, Creissels	4000	Le Tarn du pont de Cureplat jusqu'au pont submersible
Ru du Bourg	CC MGC	Rivière-sur-Tarn	4000	Le ruisseau du Bourg jusqu'à la confluence avec le Tarn
Cernon	CC LV	St-Rome-de-Cernon	700	Le Cernon au Nouzet
Cernon	CC MGC	St-Georges-de-Luzençon	2100	Le Cernon dans la traversée de St-Georges-de-Luzençon
Muse	CC MRT	Montjaux	2400	La Muse de St-Hippolyte à la confluence avec le Tarn
		Total	**30000**	

Les secteurs de surveillance active pourront faire l'objet d'intervention en cas de problématique d'intérêt général. Les sites de stockage d'embâcles recensés dans le PPG seront également parcourus avec intervention en cas de nécessité.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le lancement de la 5ème tranche du PPG Tarn-amont ainsi que son programme de travaux liés à la ripisylve,

Précise que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés de communes selon les modalités de participations financières des membres définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 1,

Acte le lancement de la procédure de commande publique,

Décide de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner et précise qu'une délibération sera prise après consultation des entreprises pour fixer le plan de financement définitif,

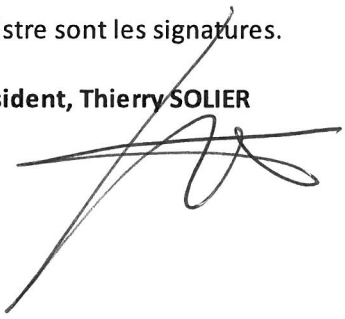
Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « Gemapi » du Syndicat mixte du Tarn-amont.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdit

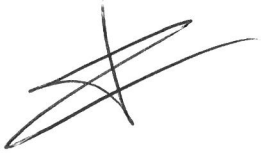
Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_053-DE
A G E D I

Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Jaclyn MALAVAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 / 10 / 2026
et publié ou notifié
le 08 / 10 / 2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_053-DE
A G E D I